

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

COMMUNE
DE
VIAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2026-07-16-1d

L'An DEUX MILLE VINGT SIX et le 16 JUILLET

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe CABASSUT, Maire.

Présents :

Mmes et MM. Jean-Philippe CABASSUT, Patrick HOULES, Nelly CHEVALET, Hervé CHANTIER, Marie-Laure GONZALEZ, Olivier BONNAUD, Alice GONZALEZ, Philippe BELLON, Janis GARCIA, Gilbert LIEHN, Myriam BEAUJARD, Sylvia BOULLENOT, Jean-Félix BOUDOU, Sébastien RONGIER, Audrey GINOT, Audran MONTEMAGGI, Laetitia JUNG, Céline MOLINA, Virginie WOUTERS, Bernard SAUCEROTTE, Muriel PRADES, Jean-Marie BENEZIS, Pascale GENIEIS-TORAL, Sandrine MAZARS, Jordan DARTIER.

Procurations :

*Philippe DUGENNE donne procuration à Hervé CHANTIER,
Lionel JORDAN donne procuration à Nelly CHEVALET,
Françoise DOMERGUE donne procuration à Alice GONZALEZ,
Patrick JOBARD donne procuration à Sébastien RONGIER.*

Secrétaire de Séance :

Nelly CHEVALET.

Objet : Mise à jour des statuts du SIVOM

Par délibération n° 2026/22 en date du 27 mai 2026, le Comité Syndical du SIVOM du canton d'Agde a engagé une procédure de mise à jour de ses statuts.

Les statuts actuellement en vigueur, adoptés en février 2020 et approuvés par arrêté préfectoral en avril 2020, nécessitent plusieurs modifications portant notamment sur les articles 5, 7, 8 et 10.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), toute modification statutaire d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit être soumise à l'avis des communes membres. A compter de la notification de la délibération, chaque conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le projet de statuts modifiés.

Le Comité Syndical a approuvé le projet de nouveaux statuts annexé à la délibération et a autorisé sa transmission à l'ensemble des communes adhérentes, dont la commune de Vias, afin qu'elles se prononcent sur cette évolution statutaire.

Conformément, au CGCT, il convient à présent de valider la mise à jour des statuts du SIVOM.

CECI EXPOSÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Canton d'Agde,

DELIBERE

Et par vote à mains levées, à l'unanimité,

- **VALIDE** les statuts du SIVOM.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance



Jean-Philippe CABASSUT
Maire de VIAS



Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le : 23/07/2026

Publié le :

23/07/2026